

Talence, le 25 Octobre 2022

APPEL A CANDIDATURES

Quatre (4) postes au Comité Directeur de la ligue Nouvelle-Aquitaine d’Aviron sont vacants.

Préalablement à l'Assemblée Générale ordinaire, se tiendra une Assemblée Générale extraordinaire où sera votée une modification des statuts relative à la suppression du nombre de postes réservés à chaque ancienne ligue (Aquitaine, Poitou Charentes, Limousin).

Si les modifications proposées à l'Assemblée Générale sont acceptées, les candidats seront élus lors de l'Assemblée Générale ordinaire conformément aux nouveaux statuts votés. Dans le cas contraire, seront appliqués les statuts en vigueur et par conséquent les quatre postes vacants seront répartis de la façon suivante :

- un (1) poste pour l'ex Ligue Aquitaine ; et
- trois (3) postes pour l'ex Ligue Poitou-Charentes.

Par ailleurs, il est rappelé que pour être éligible, les candidats doivent (art.12 des statuts) :

- (i) être licenciés depuis plus de deux (2) ans à la Fédération Française d’Aviron ;
et
- (ii) être membre d'une association composant la ligue Nouvelle-Aquitaine d’Aviron depuis plus d'un (1) an.

Les candidatures devront être transmises impérativement à la Ligue au plus tard le **13 Novembre 2022** par mail à pierre.trichet@inrae.fr et Lr10@ffaviron.fr

Art 12 des statuts : « Les candidatures au comité directeur doivent parvenir au siège de la ligue au plus tard quinze jours avant la date de l'assemblée générale. Les candidats doivent être licenciés à la fédération depuis plus de deux ans et membres d'une association composant la ligue depuis plus d'un an. Une liste unique des candidats hommes et femmes classés par ordre alphabétique est établie et adressée aux associations membres de la ligue au plus tard une semaine avant la date de l'assemblée générale.